Texte au 20 mai 2009

ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE DE FOS
SECTEUR DE CABAN SUD

CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS
AVENANT N°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société EveRé, société par actions simplifiée au capital social de 2 900.000.00 Euros, immatriculée au R.C.S. de Montpellier sous le numéro 483 665 873, ayant son siège social situé au 1140 avenue Albert Einstein, BP 51 à Montpellier - Cedex 09 (34935) et représentée par Claude Saint-Joly., Président de EveRé, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

Ci-après désignée « **EveRé** »,

De première part,

ET :

LE GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE, Etablissement Public de l'Etat, 23 Place de la Joliette 13002 MARSEILLE, ci-après dénommé « **GPMM** », représenté par M. Jean-Claude TERRIER, Président du Directoire, dûment habilité à cet effet,

Ci-après désigné le « **GPMM** »

De seconde part.

1- ARTICLE 1

Les annexes 1 et 2 de l'offre de concours sont annulées et remplacées par les annexes 1A et 2A ci-jointes.

2- ARTICLE 2

Toutes les dispositions de l'offre de concours non contraires à celles du présent avenant demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

En 4 exemplaires originaux.

Pour le GPMM

Monsieur Jean Claude TERRIER

Pour EveRé

Monsieur Claude SAINT-JOLY

ANNEXE 1 A : Caractéristiques techniques du Pont Routier de Caban Sud

DESCRIPTION SOMMAIRE

HYPOTHESES

L'ouvrage se situe sur la voie routière de desserte de Caban Sud au droit de la parcelle EVERE.

Le pont assurera, par un passage routier supérieur, le croisement de la bretelle d'insertion de la voie ferrée desservant le futur centre de traitement des déchets avec la voie actuelle desservant le Sud du Môle Central.

La voie actuelle de circulation de véhicules est orientée Nord-Ouest/Sud-Est, et constituée de trois voies pour trafic intensif de poids lourds. Elle est conçue pour une vitesse de circulation de 90 km/h.

La voie ferrée principale GPMM est parallèle à la route et se situe au Nord-est de celle-ci.

Les données d'entrée sont :

- Ouvrage implanté sur un itinéraire routier dont la route est de type R80 au sens du guide du SETRA « Aménagement des routes principales ».

Gabarit de passage des voies ferrées (selon plan VFL VFE PGO 010 A) comprenant une réservation en hauteur permettant l'électrification des voies ferrées et en largeur permettant l'implantation de deux bretelles de voies ferrées vers le CTM et une bretelle de voie ferrée vers le voisin.

Rampe maximale route : 4 %

Largeur route : mise en conformité avec le profil type des routes nationales à deux voies soit deux fois 3,50 m plus accotements. La largeur des bandes dérasées de droite sur ce type d'ouvrage est fixée de manière standardisée à 1 mètre. Compte tenu des trottoirs franchissables de 1 mètre de large, le profil en travers de la route, sur le pont, est fixé à : 2 x (1.00 + 1.00 + 3.50) = 11 mètres entre dispositifs de retenue.

Tracé de la route : La construction du pont nécessite la réalisation préalable d'une déviation provisoire à deux voies (7 mètres de large) sur toute la longueur des rampes bordant le pont.

Cette déviation est également destinée à permettre la circulation des convois exceptionnels qui, par leurs caractéristiques, ne pourront pas emprunter le pont. A ce titre, le franchissement par la déviation de la voie ferrée, est réalisé par Evere pour tenir compte de cet usage « convois exceptionnels » de la déviation.

Le franchissement par la déviation de la voie ferrée pourra être réalisé par Evere après la mise en service du pont et devra être terminé avant la mise en service de la voie ferrée.

L'adaptation de la chaussée de la déviation pour la circulation des convois exceptionnels, hors la zone de croisement des voies ferrées d'Evere, reste à la charge du GPMM.

DIMENTIONNEMENT STRUCTUREL

L'ouvrage d'art est un pont dallé en béton précontraint (dalle ellégie) suivant les ouvrages SETRA. Il est composé d'un tablier en béton précontraint, deux culées et une pile centrale.

Compte tenu de la qualité connue du sol, les deux culées et la pile centrale seront fondées sur des fondations profondes constituées de pieux en béton armé.

Des barrières normalisées de type BN 4 (pour le choc des camions) sont prévues sur ces ouvrages d'art, le reste du tracé en remblais sera protégé par des glissières de sécurité.

Des murs de soutènement en Terre Armée assurent la tenue des perrés. Les remblais seront talutés à 3 pour 2 jusqu'à la jonction avec la route actuelle.

Le pont sera considéré de première classe au sens du Fascicule n° 61 titre II du CCTG Conception, calcul et épreuves des ouvrages d'art.

L'ouvrage est dimensionné pour supporter les charges civiles à l'exclusion des charges militaires et charges exceptionnelles au sens du Fascicule 61 titre II. Les règles sismiques seront applicables, le spectre retenu sera celui établi par GEOTER en date du 30 Août 2006.

L'ensemble des ouvrages de structures sera en béton armé ou béton précontraint, coffré et coulé en place, l'enrobage sera de 5 cm au minimum, la fissuration sera considérée très préjudiciable.

La stabilité des remblais au séisme devront être préalablement garantis.

A compter de la date de réception des travaux, les tassements résiduels sur les remblais des rampes devront rester inférieurs à 40 mm.

Le CCTG et les recommandations du SETRA sont applicables à la conception, justification et exécution de toutes les parties d'ouvrage.

Les phases de conception et d'exécution de l'ouvrage seront soumises au contrôle technique confié à un organisme agréé et indépendant, pris en charge par EVERE. Tous les avis émis par ce contrôle technique devront être remis à l'avancement au GPMM.

Le dossier de récolement de l'ouvrage au format numérique et format papier devra être remis au GPMM avant la réception des travaux.

Après la remise par EVERE du dossier « rapport final » du contrôleur technique, et après l'achèvement des travaux et le repliement des installations, le GPMM aura 10 jours pour faire la réception et établir l'éventuelle liste des réserves. EVERE devra remettre le jour de la visite du GPMM sur le site le dossier de récolement des ouvrages.

Il est rappelé que l'arrêt de l'utilisation de la déviation provisoire (hors convois exceptionnels) ne pourra avoir lieu qu'après achèvement du processus de réception sans réserves ou avec réserves mineures de l'ouvrage d'art par le constructeur au GPMM.

Texte au 20 mai 2009

ANNEXE 2A : Calendrier prévisionnel

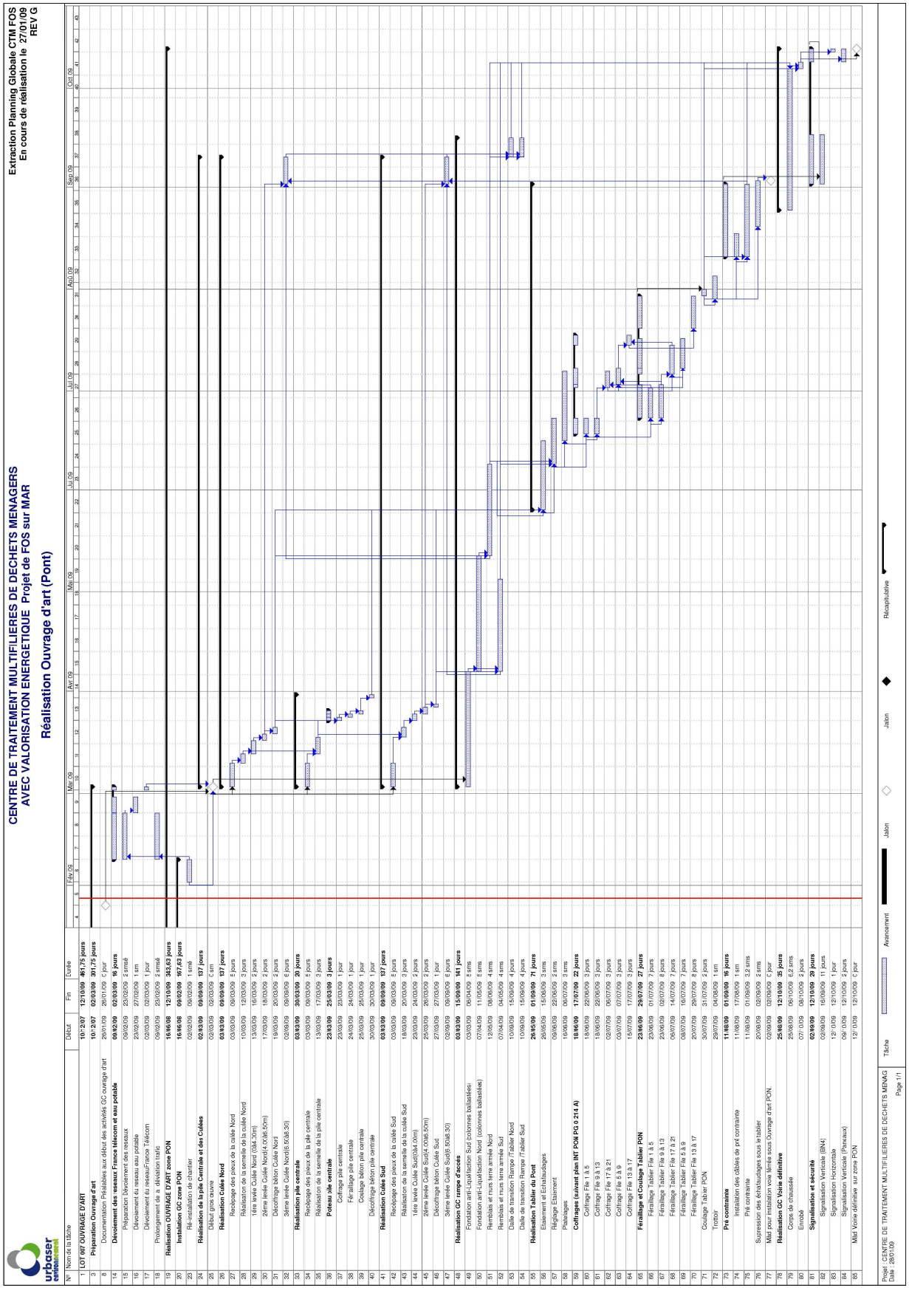

N°	Nom de la tâche	Début	Fin	Durée
1	**LOT 007 OUVRAGE D'ART**	**10/ 2/07**	**12/10/09**	**467,75 jours**
3	**Préparation Ouvrage d'art**	**10/ 2/07**	**02/03/09**	**301,75 jours**
8	Documentation Réalisées aux début des activités OC ouvrage d'art	26/01/09	26/01/09	0 jour
14	**Dévoiement des reseaux France télecom et eau potable**	**09/02/09**	**02/03/09**	**16 jours**
15	Préparation Dévoiement des reseaux	09/02/09	23/02/09	2 semaines
16	Dévoiement du reseau eau potable	23/02/09	27/02/09	1 semaine
17	Dévoiement du reseauFrance Télecom	02/03/09	02/03/09	1 jour
18	Prolongement de la déviation trafic	09/02/09	23/02/09	2 semaines
19	**Réalisation OUVRAGE D'ART zone PON**	**15/06/08**	**12/10/09**	**343,63 jours**
20	**Installation GC zone PON**	**15/06/08**	**09/02/09**	**167,63 jours**
23	Ré-installation de chantier	02/02/09	09/02/09	1 semaine
24	**Réalisation de la pile Centrale et des Culées**	**02/03/09**	**09/09/09**	**137 jours**
25	Début gros oeuvre	02/03/09	02/03/09	0 semaine
26	**Réalisation Culée Nord**	**02/03/09**	**09/09/09**	**137 jours**
27	Reciépage des pieux de la culée Nord	02/03/09	09/03/09	5 jours
28	Réalisation de la semelle de la culée Nord	10/03/09	12/03/09	3 jours
29	1ère levée Culée Nord (0à4.30m)	13/03/09	16/03/09	2 jours
30	2ème levée Culée Nord(4.00à6.50m)	17/03/09	18/03/09	2 jours
31	Décoffrage béton Culée Nord	19/03/09	20/03/09	2 jours
32	3ème levée Culée Nord(6.50à8.30)	02/09/09	09/09/09	6 jours
33	**Réalisation pile centrale**	**02/03/09**	**30/03/09**	**20 jours**
34	Reciépage des pieux de la pile centrale	02/03/09	09/03/09	5 jours
35	Réalisation de la semelle de la pile centrale	13/03/09	17/03/09	3 jours
36	**Poteau pile centrale**	**23/03/09**	**25/03/09**	**3 jours**
37	Coffrage pile centrale	23/03/09	23/03/09	1 jour
38	Férraillage pile centrale	24/03/09	24/03/09	1 jour
39	Coulage béton pile centrale	25/03/09	25/03/09	1 jour
40	Décoffrage béton pile centrale	30/03/09	30/03/09	1 jour
41	**Réalisation Culée Sud**	**02/03/09**	**09/09/09**	**137 jours**
42	Reciépage des pieux de la culée Sud	02/03/09	09/03/09	5 jours
43	Réalisation de la semelle de la culée Sud	19/03/09	20/03/09	2 jours
44	1ère levée Culée Sud(0à4.00m)	23/03/09	24/03/09	2 jours
45	2ème levée Culée Sud(4.00à6.50m)	25/03/09	26/03/09	2 jours
46	Décoffrage béton Culée Sud	27/03/09	27/03/09	1 jour
47	3ème levée Culée Sud(6.50à8.30)	02/09/09	09/09/09	6 jours
48	**Réalisation GC rampe d'acces**	**02/03/09**	**15/09/09**	**141 jours**
49	Fondation anti-Liquéfaction Sud (colonnes ballastées)	02/03/09	06/04/09	5 semaines
50	Fondation anti-Liquéfaction Nord (colonnes ballastées)	07/04/09	11/05/09	5 semaines
51	Remblais et murs terra armée Nord	12/06/09	08/06/09	4 semaines
52	Remblais et murs terra armée Sud	07/04/09	04/05/09	4 semaines
53	Dalle de transition Rampe /Tablier Nord	10/08/09	15/09/09	4 jours
54	Dalle de transition Rampe /Tablier Sud	10/08/09	15/09/09	4 jours
55	**Réalisation Tablier du Pont**	**26/05/09**	**01/09/09**	**71 jours**
56	Etaiement et Echaudages	26/05/09	15/06/09	3 semaines
57	Réglage Etaiement	08/06/09	22/06/09	2 semaines
58	Plataiges	16/06/09	06/07/09	3 semaines
59	**Coffrages (suivant plan INT PON PG 0 214 A)**	**18/06/09**	**17/07/09**	**22 jours**
60	Coffrage File 1 à 5	18/06/09	22/06/09	3 jours
61	Coffrage File 9 à 13	18/06/09	22/06/09	3 jours
62	Coffrage File 17 à 21	02/07/09	06/07/09	3 jours
63	Coffrage File 5 à 9	03/07/09	07/07/09	3 jours
64	Coffrage File 13 à 17	15/07/09	17/07/09	3 jours
65	**Férraillage et Coulage Tablier PON**	**23/06/09**	**29/07/09**	**27 jours**
66	Férraillage Tablier File 1 à 5	23/06/09	01/07/09	7 jours
67	Férraillage Tablier File 9 à 13	23/06/09	02/07/09	8 jours
68	Férraillage Tablier File 17 à 21	06/07/09	14/07/09	7 jours
69	Férraillage Tablier File 5 à 9	08/07/09	16/07/09	7 jours
70	Férraillage Tablier File 13 à 17	20/07/09	29/07/09	8 jours
71	Coulage Tablier PON	30/07/09	31/07/09	2 jours
72	Trottoir	29/07/09	04/08/09	1 semaine
73	**Pre contrainte**	**11/08/09**	**01/09/09**	**16 jours**
74	Installation des câbles de pré contrainte	11/08/09	17/08/09	1 semaine
75	Pré contrainte	11/08/09	01/09/09	3,2 semaines
76	Supression des échaufaudages sous le tablier	20/08/09	02/09/09	2 semaines
77	Mâd pour installation voie ferrée sous Ouvrage d'art PON.	02/09/09	02/09/09	0 jour
78	**Réalisation GC Voirie définitive**	**25/08/09**	**12/10/09**	**35 jours**
79	Corps de chaussée	25/08/09	06/10/09	6,2 semaines
80	Enrobé	07/ 0/09	08/10/09	2 jours
81	**Signalisation et sécurité**	**02/09/09**	**12/10/09**	**29 jours**
82	Signalisation Verticale (BN4)	02/09/09	16/09/09	11 jours
83	Signalisation Horizontale	12/ 0/09	12/10/09	1 jour
84	Signalisation Verticale (Panaux)	08/ 0/09	12/10/09	2 jours
85	Mâd Voirie définitive sur zone PON	12/ 0/09	12/10/09	0 jour